



# Le T P I

**Une association branchée!**



## Colloque 2009

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec



## Mot du président

*Stéphane Dumberry*

Chers membres,

À l'occasion du 44e colloque annuel de l'ATPIQ, vous avez mandaté votre conseil d'administration pour qu'il puisse vous soumettre, d'ici le prochain congrès, une proposition afin de changer le mandat et la mission de l'Association.

Donc, au cours de la prochaine année, un comité sera formé et nous plancherons sur différents scénarios afin que l'ATPIQ soit plus près de la réalité que vivent les préventionnistes à travers le Québec dans les différents milieux de travail. Il faut aussi se préparer à la venue des schémas en sécurité civile, une réalité qui nécessitera notre intervention à titre de spécialiste en prévention et en éducation du public.

De plus, plusieurs autres chantiers sont en cours présentement, le code de sécurité du Québec, le comité provincial en sécurité incendie et sécurité civile, le comité sur le gaz, le comité en RCCI de l'ATPIQ et bien d'autres encore. Nous allons continuer à travailler pour que vous soyez représentés le plus fidèlement possible avec vos valeurs et vos réalités

Nous vous souhaitons bonne lecture !

**Stéphane Dumberry**

Président ATPIQ



# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec

## Le TPI

### Association des techniciens en prévention incendie du Québec

C.P. 149  
Beloeil (Québec) J3G 4T1  
Téléphone : 450 446-0211  
Sans Frais : 1 877 446-0210  
Télécopieur : 450 446-0211  
Courriel : info@atpiq.org  
Site Web : www.atpiq.org

### Conseil d'administration

**Stéphane Dumberry**, président  
**Jacques Rousseau**, directeur général et trésorier  
**Simon Bussière**, vice-président  
**Éric Amyot**, directeur éducation  
**Robert Lauzon**, directeur investigation  
**Marc-André Landry**, directeur examinateur  
**Benoît Létourneau**, directeur management  
**Line St-Georges**, secrétaire.

Le TPI est une production réalisée par l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec. Elle propose un contenu technique pertinent à la préoccupation de ses lecteurs. Elle est dédiée à renseigner les membres de l'ATPIQ et les divers intervenants engagés en matière de prévention des incendies sur les préoccupations courantes et le développement des membres intéressés par la qualité et la cohérence de la prévention incendie au Québec.

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et désigne à la fois le masculin et le féminin

Toute reproduction totale ou partielle du contenu de cette publication est strictement interdite sans la permission écrite de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec.



## Mot de l'éditeur

*Simon Bussière*

Bonjour à tous

Ayant été nommé comme directeur d'inspection lors de l'assemblée annuelle qui se tenait en octobre dernier à Bromont, et désigné tout récemment comme vice-président, il me fait plaisir de publier cette édition de votre revue TPI.

Je veux tout d'abord me présenter. Je me nomme Simon Bussière et je suis chef inspecteur en prévention incendie pour la Ville de Beloeil. J'occupe ce poste depuis plus de deux ans et je suis à l'emploi de cette ville depuis environ huit ans, où j'ai débuté à titre de pompier à temps partiel. J'ai oeuvré dans le domaine du transport de fonds pour la compagnie «SECUR» pendant onze ans avant de réorienter ma carrière en prévention incendie.

J'ai complété ma formation de T.P.I. au collège Montmorency en mai 2006. Cette même année, l'A.T.P.I.Q. m'a décerné le prix Jean-Amyot pour mon rendement scolaire en prévention incendie. J'ai débuté dans le domaine comme inspecteur en prévention incendie pour la Ville de Longueuil pendant un an avant d'accepter le poste que j'occupe présentement.

Je suis actuellement à compléter un certificat à la Polytechnique en Gestion des interventions d'urgence ainsi que le cours d'enquêteur en incendie du collège Montmorency. Après deux

années comme vérificateur des comptes de l'Association, je me suis laissé tenter par le défi de faire parti du comité administratif et me joindre du même coup à cette équipe expérimentée et dynamique. Tout au long de mon mandat, j'espère pouvoir mettre à profit mes connaissances pour le compte de l'association.

Dans cette édition de la revue TPI, vous retrouverez plusieurs articles forts intéressants ainsi qu'une rétrospective en image du dernier colloque. Espérant que vous avez apprécié autant que moi ce 44e colloque de l'ATPIQ et je tiens à remercier tous ceux qui ont fait de cet événement un succès sur toute la ligne.

Je veux également réitérer la demande de nous faire parvenir des textes pour la prochaine revue. Que ce soit des expériences de vie drôles, des informations techniques ou tout simplement des informations à fournir aux autres membres, n'hésitez pas et faites-nous parvenir ce que vous avez à partager. C'est grâce à vous que cette revue existe.

Pour terminer, je tiens à remercier messieurs Éric Marchand et Michel Raymond, membres sortant du CA, pour toutes leurs années de bon travail et d'implication dans notre association.

Je vous souhaite une bonne lecture.

## SOMMAIRE

Mot du président.....	2	Colloque 2009 (commanditaires et photos) 12	
Mot de l'éditeur .....	3	Installation de sièges d'auto .....	14
Mot de Benoît Létourneau .....	4	RCI Châteauguay .....	16
Briquets jetables ou jouets? .....	5	Communiqué aux membres de l'ATPIQ .....	17
Des ressources à votre portée!.....	6	Yvon Larosé - outil de prévention.....	18
Foyers à l'éthanol.....	7	Inscription au colloque.....	19
Acquisition originale - Beloeil .....	10	Prix Triangle 2009 .....	20
Merci aux participants du colloque .....	11	Formulaire d'adhésion .....	22

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec



## Site internet

*Benoit Létourneau*

Bonjours à tous.

En tant que concepteur et responsable du site internet, je trouve important que vous soyez être informés des nouveautés qu'offre votre site internet. Depuis sa conception, nous avons reçu une multitude de commentaires et mot de félicitations pour le nouveau site web et nous vous en remercions. Sachez que depuis la création du site internet, un logiciel enregistre une multitude de statistiques concernant le nombre de visite sur notre site. Ce nombre augmente de jour en jour et cela ne fait que confirmer que nous avons vraiment un des plus beaux sites internet dans le domaine de l'incendie.

Le site internet offre une nouvelle section appelée « Compte rendu des comités » dans la section « Présentation ». Cette section va vous permettre de consulter les comptes rendus de votre association pour vous tenir au parfum des développements et nouveauté de l'ATPIQ. De plus, d'autres comptes rendus des autres comités sur lesquels les membres du conseil d'administration siègent se joindront à cette section.

La section recherche et causes incendie a également été développée au court des derniers mois. Monsieur Robert Lauzon nous a fourni de l'information qui peut s'avérer très utile lors d'une recherche et causes incendie. Des formulaires de RCCI sont également disponibles dans la section « Intranet » « Partage de document ». Je vous invite à visiter cette section qui est vraiment intéressante et qui est profitable pour tous. Je tiens à féliciter monsieur Lauzon de son bon travail.

Par la suite, vous trouverez dans la section « Présentation » « Colloque Annuel » toutes les informations nécessaires concernant le colloque annuel 2010 qui se tiendra à Gatineau. Vous pouvez consulter le programme préliminaire, y trouver le formulaire des prix triangles et le formulaire d'inscription.

La section « Intranet » est toujours en développement. Les documents sur la formation des plans d'intervention et l'inspection des risques élevés et très élevés sont tous disponibles dans cette section. Je vous invite à consulter la section forum pour échanger avec vos collègues en matière de prévention. Je vous rappelle que si vous ne possédez pas de mot de passe, vous pouvez écrire à [info@atpiq.ca](mailto:info@atpiq.ca) et nous vous ferons parvenir un mot de passe et nom d'utilisateur. La condition pour obtenir un mot de passe est que votre adhésion au sein de l'association doit être en règle.

Pour terminer, je vous rappelle que vous pouvez nous faire parvenir vos activités de prévention, réalisations, suggestions ou commentaires. Nous sommes ouverts aux nouvelles idées et prêts à développer de nouvelles sections dans le but d'améliorer le site pour le rendre encore plus profitable pour tous.

**Benoit Létourneau,**  
Directeur Management ATPIQ

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec



## Ces briquets jetables à allure de jouets!

*Stéphane Séguin*

**Dans les années soixante, à l'époque où fumer était pratiquement la norme, les gens possédaient des briquets non jetables, que l'on pouvait recharger de liquide combustible et entretenir en remplaçant la pierre. Ces briquets étaient généralement d'une conception élégante et sobre. Les fumeurs les portaient généralement sur eux ou hors de la portée des enfants dans des boîtiers réservés aux articles de fumeurs.**



Il est vrai qu'à l'époque, les briquets ne possédaient pas de dispositifs de sécurité pour dissuader les enfants de les utiliser, mais les gens, plus soucieux du danger, adoptaient des comportements plus prudents.

Depuis la venue des briquets jetables à faible coût, on les retrouve un peu partout, dans la cuisine, le salon près du cendrier, dans la salle familiale près du foyer ou dans le garage. Les populaires chandelles aromatiques et les barbecues sont aussi des applications usuelles de ces briquets en version allongée de type pistolet.

En conséquence, les enfants vivent dans un environnement où les briquets sont omniprésents. En prévention incendie, nous informons les enfants sur les dangers de ces briquets. Ils ne sont pas des jouets, il ne faut pas les toucher.

Eh bien! Mondialisation oblige. Afin de dominer le marché lucratif des briquets jetables, certains manufacturiers ont décidé de les rendre plus attrayants en leur donnant la forme de jouets. Eh oui! la forme d'un jouet. Des briquets en forme de ballon de football, des briquets transparents avec des dés qui baignent dans le butane, des fusils, etc. et de plus, certains sont musicaux. Il suffit d'aller sur le site de EBAY et de faire une recherche sur «novelty lighters» pour visualiser ces merveilleux produits!

Par conséquent, le nombre des incendies impliquant cet article de fumeur est à la hausse en Amérique du nord.

Quelle tristesse de constater qu'on puisse monnayer la sécurité de jeunes



enfants, qui croyaient seulement s'amuser avec un jouet, et ce, pour l'unique plaisir de «grands enfants».

Heureusement, la résistance s'organise. Plusieurs pays européens ont déjà rendu illégale la vente des briquets jouets et plusieurs états américains comme la Virginie et l'Oregon s'approprient à modifier leurs lois. Peut-on, pour une fois, être dans le groupe de tête et non dans celui de queue et interdire la vente de ces briquets jouets.

Je vous invite à consulter le site américain suivant sur la campagne de bannissement des briquets jouets.

<http://www.theideabank.com/psa/NoveltyLighters.html>

### **Stéphane Séguin**

Chef Division prévention incendies  
Ville de Pincourt, Québec

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec



## Des ressources à votre portée!

*Christian Viau-Souliny*

### Maximiser les ressources !

Cela est un principe utilisé en gestion afin d'optimiser le rendement d'une organisation.

Dans le domaine municipal cette maxime est un élément important dans le but de donner le meilleur service que nous pouvons offrir aux citoyens.

Savez-vous qu'en tant qu'intervenant en sécurité incendie nous pouvons, à même notre environnement de travail, participer à la maximisation des ressources? En effet, nous avons tendance à sous-estimer le potentiel d'informations que nous pouvons retirer des autres services municipaux. Le service de l'urbanisme est un service de première ligne où tous les projets de construction de bâtiment, de transformation, de rénovation ou de changement d'usage sont présentés. La source d'information que nous pouvons retirer est fantastique. De plus, les inspecteurs en bâtiments travaillant pour ce service procèdent à une analyse des plans de construction en fonction du code national du bâtiment.

Et bien oui, les inspecteurs en bâtiment ont en général des connaissances relatives à la sécurité incendie. Je tiens à vous rappeler que le code national du bâtiment à trois objectifs principaux :

- **L'intégrité structurale du bâtiment**
- **La salubrité à l'intérieur du bâtiment**
- **La sécurité incendie et la sécurité des occupants.**

Bien que les inspecteurs en bâtiment possèdent des notions moins spécialisées en ce qui a trait à la sécurité incendie, ils annotent, recommandent ou exigent des éléments concernant la sécurité incendie ou de la sécurité des occupants.

C'est à cette étape où la collaboration des deux services est pertinente. Lorsqu'il est nécessaire, vous pourrez alors participer à l'analyse des documents présentés. Le travail conjoint que vous entreprendrez avec le service de l'urbanisme pourra qu'être bénéfique pour vous, mais également pour votre organisation.

De plus, l'échange ainsi créé permettra le développement d'un travail d'équipe dynamique et motivant entre les divers services.

En travaillant ainsi de concert, vous serez en mesure d'être à l'affût des changements et vous serez alors en moyen d'intervenir immédiatement. Vous pourrez gagner du temps dans le suivi de vos dossiers puisqu'il est plus facile de procéder à des correctifs sur papier que sur un bâtiment construit. Comme un certain proverbe le mentionne : « il vaut mieux battre le fer lorsqu'il est chaud!! »

Cette nouvelle approche vous permettra d'être proactif et d'autant plus, vous serez en mesure d'exercer votre profession en maximisant les ressources de votre entourage. Je vous encourage personnellement à prendre l'initiative afin de collaborer avec le service d'urbanisme de votre municipalité. Vous pouvez qu'en sortir gagnant.

**Christian Viau-Souliny TPI**

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec



## Les foyers à l'éthanol

Voyant la disponibilité grandissante et l'engouement bien présent pour les foyers à l'éthanol, nous avons décidé d'inclure dans cette édition de la revue TPI un résumé de certains articles que vous pouvez trouver sur le sujet.

Depuis les deux dernières années, les consommateurs québécois font face à un choix diversifié de marques de foyers fonctionnant à l'éthanol. Ils sont beaux, créent une belle ambiance et s'installent facilement. Mais sont-ils vraiment sécuritaires?

Les consommateurs sont donc en présence d'un nouveau produit attrayant sans avoir connaissance des dangers qui sont liés à cet achat. Il n'existe pas de recensement sur les accidents survenus sur le territoire québécois jusqu'à présent, mais déjà certains événements malheureux nous ont été rapportés. Par conséquent, il serait déraisonnable de croire que les foyers à l'éthanol sont des appareils sûrs et sans risque pour les consommateurs. Ils semblent simples en apparence, mais nécessitent un respect rigoureux des directives d'installation et d'utilisation.

Constatant que certains modèles représentent un réel danger, les services de sécurité incendie commencent à se mobiliser pour prôner l'utilisation de foyers à l'éthanol homologués selon une norme canadienne. Plusieurs produits importés ne sont pas conçus selon les normes nord-américaines et ne devraient pas être utilisés tant qu'ils n'ont pas été testés. Il est donc déjà interdit dans plusieurs municipalités du Québec d'utiliser des foyers à l'éthanol non homologués au Canada selon la norme ULC/ORD-C627.1.

## Les foyers homologués

Les foyers homologués doivent passer une multitude de tests pour être certifiés, ce qui implique entre autres :

- **Un test de vent afin de s'assurer de contrer la propagation de la flamme;**
- **Un test de remplissage pour empêcher les risques de versements du produit inflammable;**
- **Un test de surchauffe afin de garantir qu'il n'y a aucun danger pour les murs de l'habitation;**
- **Un test de solidité de l'installation;**
- **Un test pour évaluer le nombre de BTU dégagé par l'appareil.**

De plus, les appareils sont conçus et certifiés pour être utilisés avec leurs propres combustibles qui répondent à des exigences précises. Utilisez uniquement l'éthanol recommandé par le fabricant. L'essence tout comme l'essence-éthanol ne doit jamais être employées avec ces types de foyer.

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec

## Les foyers à l'éthanol (suite)

Le foyer à éthanol ne peut pas être utilisé comme appareil de chauffage. Il s'agit d'un objet de décoration qui doit se limiter à un usage occasionnel.

Comme la combustion de l'éthanol dans un foyer est susceptible de générer du monoxyde carbone, il faut vous assurer d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone, sans oublier les avertisseurs de fumée qui doivent toujours être en bon état de fonctionner.

## Les appareils non certifiés

Les appareils non certifiés peuvent présenter des risques importants. Il est possible que:

- Les parois du foyer deviennent extrêmement chaudes et provoquent l'inflammation des matériaux qui se trouvent à proximité;
- Des flammes s'étendent à l'extérieur de l'appareil à la suite d'un courant d'air ou de l'échauffement de l'éthanol;
- La corrosion du réservoir ou le manque d'étanchéité des appareils occasionne des fuites de vapeurs ou le déversement d'éthanol;
- La mauvaise combustion de l'éthanol engendre une pollution de l'air intérieur.

Certains appareils, de plus, sont mal fixés au mur et peuvent être soulevés et le liquide peut se renverser à l'intérieur du foyer et sur le sol. Plusieurs n'ont aucune protection devant les flammes, en s'approchant, les vêtements peuvent s'enflammer. D'autres, mobiles, peuvent être placés près de rideaux ou d'éléments combustibles et même être renversés par un enfant ou un animal domestique.



Un autre des éléments qui n'est pas à négliger est que l'utilisation de ce type d'appareil nécessite la manipulation d'une quantité importante de liquides inflammables représentant un risque supplémentaire, surtout dans les pièces de séjour où on retrouve généralement du mobilier et des recouvrements de plancher combustibles. La réglementation en sécurité incendie de plusieurs municipalités n'autorise qu'un maximum de 5 litres de liquide inflammable de classe 1 à l'intérieur d'un logement. Étant donné que l'éthanol se vend en format de 4 litres, l'ensemble de vos autres liquides inflammables devra être limité à 1 litre. Cette mesure vise à limiter la progression des flammes lors d'un incendie et à éviter l'effet de surprise chez les pompiers, lequel peut être la cause de blessures graves.

En résumé, un foyer à l'éthanol non certifié ou un foyer homologué qui est mal installé ou mal utilisé représente un très grand risque à l'égard de la sécurité incendie. Il est important de sensibiliser les consommateurs et leur faire prendre connaissance des dangers qu'un achat mal informé peut impliquer pour eux et leur famille.

**Références :** Régie du bâtiment du Québec

Stéphane Séguin, Chef Division Prévention  
des incendies Ville de Pincourt

Danielle Bonneau, La Presse

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec

## Prenez le temps de lire les **AVERTISSEMENTS ET INSTRUCTIONS** de plusieurs manufacturiers de foyers à l'éthanol :

- Le combustible est un produit hautement inflammable. Éloignez les sources de chaleur. Entrez le combustible dans un endroit sûr et ne jamais l'exposer directement au soleil.
- Si votre mur est recouvert de tapisserie, de bois verni ou d'une autre matière combustible, vous devez ajouter une plaque anti-feu.
- Assurez-vous qu'il y a un apport d'air suffisant dans la pièce, mais sans courant d'air. Les courants d'air peuvent infléchir la flamme et présenter des dangers.
- Installez le foyer uniquement à un endroit inaccessible aux enfants ou aux animaux.
- Assurez-vous que les meubles, rideaux ou autres matériaux inflammables sont situés à une distance sécuritaire du foyer.
- Les flammes atteindront leur hauteur maximale entre 15 et 30 minutes après l'allumage. Durant cette période, une légère odeur pourrait apparaître, si nécessaire, aérez la pièce.
- N'éteignez le foyer que si nécessaire, car cela provoque de mauvaises odeurs. Si vous devez le rallumer alors que le carburant est encore chaud, soyez très prudent, car cela provoquera une légère explosion due aux vapeurs d'éthanol encore présentes.
- Un apport d'air frais est recommandé pour chaque heure de fonctionnement. Il est suggéré d'ouvrir une fenêtre ou une porte pendant cinq minutes.
- Ne fumez pas en remplissant le brûleur.
- Ne remplissez jamais un brûleur encore chaud ou pendant que le foyer fonctionne.
- Laissez refroidir au moins 15 minutes avant le remplissage en vue d'une nouvelle utilisation.
- Ne mélangez jamais l'éthanol avec d'autres combustibles.
- Ne laissez jamais l'appareil allumé sans surveillance ou pendant votre sommeil. La combustion de l'éthanol réduit le taux d'oxygène dans la pièce.
- Utilisez seulement l'éthanol approuvé pour votre appareil, le dégagement en BTU peut varier selon le type d'éthanol et faire surchauffer l'appareil.
- N'employez jamais de l'essence, de l'éthanol pour automobiles, de l'alcool ou du combustible à fondue.
- N'entrez jamais l'éthanol dans la pièce où se trouve le foyer.
- Les gens avec des problèmes respiratoires devraient consulter un médecin avant de se procurer un tel appareil.
- N'employez jamais le foyer comme appareil de chauffage ou de cuisson. Cet appareil a une vocation essentiellement décorative.

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec



Photographe Gilles Renaud



Photographe Gilles Renaud

## Le service de sécurité incendie de Beloeil

### Une acquisition originale

Depuis septembre dernier, le service de sécurité incendie de Beloeil peut compter sur un nouvel outil en prévention incendie. Au cours de l'année 2009, les pompiers de Beloeil ont travaillé sur la transformation d'une ancienne roulotte pour en faire un simulateur d'incendie des plus fonctionnel et intéressant pour les jeunes de la région. Un projet qui apporte une nouvelle approche en éducation du public.

Cet équipement permet aux enfants de se familiariser, à l'aide d'un court vidéo, aux comportements sécuritaires à adopter à l'égard du feu. Par la suite, ils peuvent mettre en pratique un de ces volets en marchant à quatre pattes sous de la fumée artificielle pour simuler l'évacuation de leur maison en flamme. De plus, des exemples représentant les objets chauds sont omniprésents tout au long du parcours.

Lorsque branchée à une borne d'incendie, la roulotte permet également l'utilisation de tuyaux remplis d'eau pour s'exercer à éteindre un feu comme les pompiers.

Les écoles, les camps de jour, les CPE et les garderies en milieu familial seront les principaux groupes visés par les activités offertes par la roulotte de fumée. Cette unité de prévention sera également présente lors de toutes les activités du service de sécurité incendie de Beloeil telles que fête de la famille, festivals et autres évènements.

Le service de sécurité incendie de la ville de Beloeil désire également vous informer que cet outil de prévention peut être disponible pour vos propres activités. La présence du simulateur permettra à votre service de sécurité incendie de se démarquer lors des événements organisés pour la population dans votre ville. Informez-vous des tarifs en communiquant avec le service de sécurité incendie de Beloeil au 450-467-2835 poste 2863.

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec

## Merci à tous les participants du colloque



# Le TPI

**Merci  
à nos commanditaires  
et exposants**

École nationale  
des pompiers

Québec

**RAM** Canada Inc.

Rapid Access Management Inc.  
Gestion Accès Rapide Inc.

Lombard  
Canada<sup>MT</sup>

**Damafro**

**BUDGET  
PROPANE**



**PRUDENT**  
GROUPE CONSEIL



**rms**  
RISK MANAGEMENT SERVICES

**CMP  
MAYER inc.**  
ÉQUIPEMENTS  
INCENDIE

Logiciels RADA  
ADAR Software inc.

vignoble de  
**l'Orpailleur**

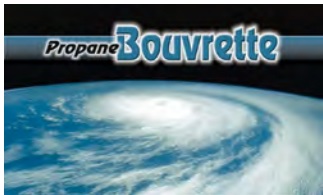
**Hydro  
Québec**

**PMLI QUÉBEC**  
PRÉVENTION MESURES D'URGENCE

un mode  
de vie  
nous habite  
**Bromont**  
VILLE  
branchée

**ARÊO-FEU**





# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec



## Sécurité - Sièges d'auto

*Marc-André Landry*

En tant que préventionniste en Sécurité incendie, mon devoir ne se restreint pas juste à l'incendie, étant moi-même père de famille de jeunes enfants, j'ai cru bon vous informer des points très importants concernant la sécurité de votre enfant lors de vos déplacements en automobile !!!

Chaque année au Québec, environ 1 250 enfants de 9 ans et moins, passagers d'un véhicule, meurent ou sont blessés dans des accidents.

Le siège d'auto est la solution à ce problème. Lorsqu'il est correctement installé, il réduit jusqu'à 70 % les probabilités de décès et de blessures graves.

Selon une enquête menée par la S.A.A.Q. en 2007, 2 enfants sur 3 ne sont pas en sécurité dans leurs déplacements. En effet, 83 % des enfants sont dans un siège qui correspond à leur poids et à leur taille, mais dans seulement 41 % des cas, le siège est bien utilisé, c'est-à-dire qu'il est bien fixé à la banquette du véhicule et que l'enfant y est bien attaché.

Encore aujourd'hui, 1,4 % des enfants ne sont retenus ni dans un siège d'auto, ni par une ceinture de sécurité. Les enfants sont parfois même assis sur les genoux de leurs parents, ou debout sur la banquette arrière.

À 50 km/h, le poids des objets en mouvement est multiplié par 35.

En cas d'impact, un enfant de 9 kg deviendra un véritable boulet de 315 kg. Il pourrait être écrasé sur le tableau de bord ou éjecté du véhicule.

Vous n'avez qu'une courte distance à parcourir? Installez bien l'enfant dans son siège, car plus de la moitié des accidents surviennent dans les zones de 50 km/h et moins et dans un rayon de 8 km de la résidence.

## SIÈGE DE NOUVEAU-NÉ

Le siège de nouveau-né convient aux enfants de moins de 9 kg (20 livres) ou qui mesurent moins de 66 cm (26 pouces).

### Installation du siège

- **Où?** : Si vous avez une banquette arrière à trois places, l'endroit le plus sécuritaire pour installer le siège de nouveau-né est le centre, car c'est l'endroit le plus éloigné des zones d'impact. Sinon, installez-le derrière le passager. Si vous avez plus d'un enfant à asseoir dans des sièges, installez-les sur chaque côté de la banquette arrière, en plaçant le plus jeune derrière le siège du passager.

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec

## Installation du siège (suite)

- **Vers l'arrière** : Le siège de nouveau-né doit toujours être installé face vers l'arrière. Parce que l'enfant regarde vers l'arrière du véhicule, son cou et sa cage thoracique supporteront mieux le choc en cas d'accident.
- **Inclinaison** : La position du siège doit permettre au dossier d'être incliné à 45 degrés. Vous pouvez ajuster l'angle du dossier à l'aide du mécanisme d'inclinaison de la base amovible. S'il n'y a pas de mécanisme, vous pouvez glisser une serviette roulée ou une frite en mousse sous le siège d'enfant. Assurez-vous d'installer la serviette roulée ou la frite au bon endroit, c'est-à-dire entre la jonction du dossier et le coussin de la banquette du véhicule.
- **Fixer le siège** : Si vous avez un siège avec une base, attachez d'abord cette base à la banquette de l'auto avec la ceinture de sécurité ou avec le système d'ancrage universel. Fixez ensuite le siège à sa base. La ceinture doit passer dans les fentes de la base, selon les indications du fabricant.  
  
Attachez la ceinture ou le système d'ancrage universel de manière à ne laisser aucun jeu. Le siège ou la base ne doit pas se déplacer vers l'avant ni se déplacer de plus de 2,5 centimètres sur les côtés au niveau des points de fixation.
- **Pince de sécurité** : Vous pouvez utiliser une pince de sécurité pour fixer la longueur de la ceinture de sécurité à trois points. Pour savoir comment, vérifiez les instructions du manuel du propriétaire du véhicule. Si les ceintures de votre véhicule se bloquent seulement en cas d'impact, vous devez absolument installer cette pince.

Finalement, j'aimerais ajouter une information très pertinente par rapport à la sécurité de vos enfants, il est très important que lors de vos déplacements vous baissiez la pognée utilisée pour le transport du siège de nouveau-né, car lors d'un impact celle-ci pourrait se briser et blesser ou peut-être même tuer le nouveau-né. On les aime tellement, on s'en voudrait d'être mal informé !!!!

Parlez-en à vos amis et votre famille mais parlez-en !!!

**Références** : S.A.A.Q. Sécurité routière Siège nouveau-né

**Marc-André Landry**, Préventionniste TPI

Directeur examinateur de L'A.T.P.I.Q.

## VOTRE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Stéphane Dumberry**,  
président



**Simon Bussière**  
Vice-président



**Jacques Rousseau**  
Directeur général  
et trésorier



**Line St-Georges**  
Secrétaire



**Éric Amyot**  
Directeur éducation



**Marc-André Landry**  
Directeur examinateur



**Benoît Létourneau**  
Directeur management



**Robert Lauzon**  
Directeur investigation

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec



## Équipe de recherche et causes incendie de Châteauguay

*Patrice Greer*

**Dans le cadre de la réorganisation du service d'incendie, en vue de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risque incendie, le Service de Sécurité incendie de Châteauguay a procédé à la réforme de son service d'enquête incendie en dédiant la recherche et causes incendie au bureau de prévention.**

Pour se faire, le service a procédé à la formation de son personnel en prévention et à l'acquisition d'une remorque en 2008. Cet outil permet au bureau de prévention et enquête incendie d'effectuer leur travail dans de meilleures conditions. Grâce à la recherche du point d'origine, des causes probables et circonstances d'un incendie, le bureau de prévention est en mesure de mieux identifier les risques d'incendie local et accentuer grandement leur campagne de prévention adaptée à leur localité. De plus, nous voulions développer cette expertise qui, malheureusement, a souvent été délaissée au profit de firme indépendante.

Lors de nos premières rencontres préparatoires, plusieurs choix s'offraient afin d'outiller l'équipe RCCI. Nous avons regardé l'achat d'un camion neuf, l'achat d'un camion usagé, la modification d'un camion existant et beaucoup d'autres alternatives. Nous avons fait une évaluation des besoins et conditions que peut représenter le travail effectué sur le terrain. En fonction des budgets qui nous étaient alloués et des conclusions de notre étude, nous en sommes convenus qu'une remorque serait l'outil le mieux adaptée à leur besoin et représentait un coût moindre à court et long terme.



Nous avons fait l'acquisition d'une remorque fermée mesurant 6 pieds par 10 pieds. Avec la participation du service des travaux publics, nous avons fait recouvrir les planchers ainsi que les murs d'une protection métallique antidérapante étanche à l'eau permettant un nettoyage facile et efficace. Une installation électrique complète fut rajoutée comprenant: prises intérieures 110volts, lumières néons, chaufferette intérieure, comptoir, armoire d'équipement, armoire de saisie et bien d'autres. Cette remorque permet à l'équipe RCCI d'opérer de façon complètement indépendante avec son propre équipement électrogène. Nous avons, comme projet pour cette année, d'ajouter de l'éclairage extérieur et support d'échelle au toit.

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec

Afin de favoriser une uniformité dans la rédaction des rapports et suivant les recommandations du schéma de couverture de risque incendie, il fut convenu que les enquêteurs seraient formés parmi le personnel en prévention. Le bureau de prévention ayant déjà une grande expertise des bâtiments, plans, systèmes mécaniques et programmes de prévention, il était tout désigné d'utiliser nos ressources internes. Nous avons établi un protocole d'intervention avec procédure opérationnelle et directive administrative venant encadrer leurs déplacements et leurs opérations. Comme notre service de police local a de plus en plus de difficulté à maintenir leurs enquêteurs incendie, nous avons établi des bases solides avec eux nous permettant d'effectuer l'investigation primaire avant même leur présence. Pour l'année 2010, nous sommes à la préparation d'un protocole d'intervention inter-municipalité afin d'offrir notre expertise aux autres services d'incendie favorisant ainsi l'échange des données.

Comme la remorque elle-même ne comprend pas d'élément particulier, il était facile pour nous de contacter nos distributeurs locaux et d'avoir des soumissions raisonnables. De plus, avec la grande participation de nos travaux publics, il fut facile de compléter l'aménagement intérieur à nos besoins et à des frais très raisonnables.

Juste pour l'année 2009, le bureau de prévention a effectué plus de 24 enquêtes incendie. Sur ce nombre, la remorque fut déplacée à de nombreuses reprises, dès que nos enquêteurs sont demandés en fonction du protocole d'intervention, ceux-ci se dirigent à la caserne et récupèrent la remorque à l'aide de leur camion de prévention et se dirigent sur les lieux. En grande partie, nos enquêteurs sont mobilisés lors d'incendie causant des dommages de plus de 5 000.00 \$, dont l'origine semble douteuse, incendie ayant causé des blessures graves ou décès, incendie criminel et bien d'autres éléments.

Le Service de Sécurité incendie de Châteauguay est fier de développer cette expertise. Grâce au travail acharné de toute l'équipe, le bureau de prévention et enquête incendie pourra compter dès l'années 2010 sur 2 enquêteurs dûment formés à la nouvelle norme NFPA 1030 devenant ainsi un leader dans sa région.

Patrice Greer, Chef de prévention

Service de Sécurité incendie de Châteauguay



## Communiqué aux membres de l'ATPIQ

Chers membres,

Notre vice-président Michel Raymond, comme vous le savez déjà, a accepté un poste dernièrement à titre de coordonnateur des programmes à l'École national des pompiers du Québec, il aura entre autre comme mandat de s'occuper de la certification des TPI. Étant donné l'absence prolongée de celui-ci et ce afin d'éviter les conflits d'intérêts à titre de vice-président de l'Association versus son poste à l'ÉNPNQ, nous avons conformément à la section 8 de notre règlement procédé à l'élection par le conseil d'administration de M. Simon Bussière à titre de vice-président et ce jusqu'aux prochaines élections en octobre prochain.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions et tenons à remercier M. Michel Raymond pour son implication dans l'Association et espérons qu'il pourra se joindre à nous dès que la situation le permettra à nouveau.

Votre président,

**Stéphane Dumberry, TPI**

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec

## Du nouveau pour vos activités de prévention, ça vous dit?

**É**ditions petite mine, une jeune entreprise québécoise spécialisée dans la création et la réalisation de cahiers thématique à colorier a créé un tout nouvel outil de prévention qu'elle propose à tous les services d'incendie de la province. Le cahier d'activités à colorier "Sécurité et prévention avec Yvon Larosé" est maintenant disponible.

**Un outil qui rejoint tant les petits...  
que les plus grands!**

Amusant, interactif et éducatif, ce nouvel outil de prévention s'adresse aux enfants âgés entre 4 et 10 ans... et à leurs parents. Entièrement relié au thème de la sécurité et de la prévention des incendies, le cahier véhicule une foule d'énoncés éducatifs rappelant les principaux comportements sécuritaires à adopter. Il contient des illustrations amusantes, une fiche sécurité à remplir par l'enfant ainsi que plusieurs pages de jeux. Au centre, on y retrouve une page (détachable!) dédiée à la réalisation du plan d'évacuation. À la dernière page, une mission est lancée à l'enfant qui doit valider l'information auprès de ses parents et confirmer que son environnement soit sécuritaire. Les créateurs du cahier souhaitent ardemment que la diversité du contenu puisse entre autres favoriser les échanges sur le thème de la prévention des incendies au sein de la famille...

**Personnalisez vos cahiers à colorier!**

Le cahier d'activités à colorier est d'une belle qualité, avec un couvert cartonné et glacé et un papier blanc recyclé à 100%. Un espace a été prévu à l'intérieur du couvert afin que chaque service d'incendie puisse personnaliser ses cahiers. Chacun pourra apposer un autocollant ou encore une estampe aux couleurs du service d'incendie. Aussi, à l'achat des cahiers, une page thématique "Concours Yvon Larosé" en fichier informatique (Word) vous sera transmise. Vous n'avez qu'à insérer les informations de votre service

d'incendie (date du tirage, coordonnées, prix, etc.), à ajouter votre logo (ou celui d'un commanditaire!), à imprimer la quantité désirée et à joindre cette page à vos cahiers d'activités... Informez-vous!

On peut feuilleter le cahier en ligne en accédant au site Internet de l'entreprise au [www.editionspetitemine.com](http://www.editionspetitemine.com) (onglet Nos publications). Faites vite! Les quantités sont limitées!

Pour rejoindre les Éditions petite mine, composez le **450-658-9879** ou encore par courriel à [info@editionspetitemine.com](mailto:info@editionspetitemine.com)



Photo Service incendie Beboeil

*Question de se mettre dans la peau de leur nouveau personnage, Guy Rondeau et Marilou Nakich des Éditions petite mine se sont prêtés au jeu l'instant d'une photo en enfilant chacun un habit de pompier.*

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec



## Association des techniciens en prévention incendie du Québec

### 45e Colloque annuel de l'ATPIQ

Gatineau, Château Cartier  
Les 30 septembre et 1 octobre 2010

### Misez sur la prévention

**Formulaire d'inscription**  
(Écrire en caractères d'imprimerie lisiblement s'il vous plaît)

Sexe    Femme     Homme

**Nom :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone (domicile) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Téléphone (travail) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Poste: \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

### NOUVEAU (Pause santé et dîner du jeudi inclus)

<b>Frais D'inscription</b>	
<input type="checkbox"/> Colloque seulement – <b>membre en règle ATPIQ 2010</b> No membre :	\$ 185.00
<input type="checkbox"/> Colloque seulement – non-membre	\$ 235.00
<input type="checkbox"/> Colloque et banquet – <b>membre en règle ATPIQ 2010</b> No membre :	\$ 210.00
<input type="checkbox"/> Colloque et banquet – non-membre	\$ 275.00
<input type="checkbox"/> Banquet additionnel pour conjoint (e)	\$ 55.00
<input type="checkbox"/> Un jour seulement (banquet non inclus)	\$ 125.00

**Aucunes taxes applicables.**

Veuillez retourner votre inscription accompagnée de votre paiement avant le 27 août 2010

**Cochez pour recevoir un reçu.**

#### Allergies alimentaire

Si vous ou la personne qui vous accompagne avez une allergie, si oui laquelle: \_\_\_\_\_

#### AUCUN REMBOURSEMENT APRÈS LE 27 AOÛT 2010

Chèque payable à l'ordre de :

Association des Techniciens en Prévention Incendie du Québec

C.P. 149, Beloeil (Québec) J3G 4T1

Téléphone : (450) 446-0211    Télécopieur : (450) 446-0211    Sans frais : (877) 446-0210

Courriel : [info@atpiq.org](mailto:info@atpiq.org)

Site internet : [www.atpiq.org](http://www.atpiq.org)

Numéro de groupe pour réservation de chambre : 254388

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec

Prévention des incendies

## Félicitations aux lauréats des Prix Triangle 2009

Lors de son 44e colloque, qui a eu lieu au Château Bromont les 1er et 2 octobre 2009, l'ATPIQ a honoré différents organismes, Services incendie et individus s'étant illustrés dans le domaine de la prévention des incendies.

### PRIX TRIANGLE ROUGE

#### **Rio Tinto Alcan, division Énergie électrique**

Prix remis à un individu ou un organisme qui, à partir d'une ou plusieurs problématiques clairement définies, a su mettre en place une série de mesures techniques qui ont éliminé ou réduit considérablement les incendies.

### PRIX TRIANGLE VERT

#### **L'entraide de la sécurité incendie des basses-Laurentides**

s'est vu remettre le prix Triangle Vert.

Il s'agit d'un prix remis à un individu ou organisme s'étant illustré pour la qualité de son travail en général dans le domaine de la prévention des incendies au sens large.

### PRIX TRIANGLE JAUNE

#### **Le Service de sécurité incendie de Gatineau**

a reçu le prix Triangle Jaune, prix remis à un individu ou organisme s'étant illustré pour la qualité de son travail dans l'éducation du public en matière de prévention des incendies.

Ce prix souligne la qualité exemplaire du travail effectué par les experts en prévention et il démontre que la prévention occupe une place importante au sein du Service de sécurité incendie de Gatineau.

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec

## PRIX FLEUR DE LYS

Le prix Fleur de Lys a été décerné à

### **Monsieur Jean-Guy Ranger**

chef de division prévention

(Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil)

Ce prix est remis à un individu qui s'est illustré par la qualité de son travail en général, tout en soulignant son dévouement pour la cause de la prévention des incendies.

## PRIX JEAN-AMYOT

(Pour l'excellence du rendement scolaire)

### **Madame Nathalie Lapointe**

récente diplômée du Collège Montmorency de Laval, a reçu le prix Jean Amyot, qui est remis à un individu s'étant illustré par son rendement scolaire.

Madame Lapointe a investie beaucoup de temps dans ses études et elle récolte donc un prix digne de ses efforts. Tout au long de ses études, elle a su impressionner collègues de travail et professeurs en démontrant un professionnalisme de haut niveau.

## PRIX JEAN ROCH DUBREUIL

Le Prix Jean-Roch Dubreuil a été remis

### **Monsieur Eric Lajeunesse et Monsieur Carol Labrecque**

## PRIX HONORIFIQUE

L'Association des Techniciens en Prévention Incendie du Québec a rendu hommage à monsieur

### **Serge Léonard**

en le nommant membre honoraire.

***L'ATPIQ félicite tous les gagnants et encourage les organismes, les Services incendie et les individus à poursuivre leur excellent travail en matière de prévention des incendies.***

# Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec



**ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN  
PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC**

**Cotisation année 2009**

**du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011**

RENOUVELLEMENT  ADHÉSION

**Renseignements personnels**

Sexe Homme  Femme

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. (domicile) : \_\_\_\_\_ Cell : \_\_\_\_\_

**Renseignements professionnels**

Employeur : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Téléc. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Site web : \_\_\_\_\_

**Secteur d'activité**

Assurance  Industriel  Institutionnel  Municipal  Autre

Voulez-vous que vos coordonnées soient inscrites dans le bottin des membres de l'ATPIQ?

Oui  Non  Signature : \_\_\_\_\_

**Catégorie de membre et cotisation**

Membre étudiant (1) 40,00 \$ Toute personne inscrite dans un programme en prévention incendie reconnu par l'ATPIQ et qui ne travaille pas à temps plein dans le domaine de la prévention incendie.

Membre certifié (2) 80,00 \$ Toute personne graduée d'un cours de prévention incendie reconnu par l'ATPIQ.

Membre partenaire 80,00 \$ Toute personne oeuvrant comme intervenant dans le domaine de la sécurité incendie et qui ne peut être reconnue comme membre certifié.

Membre associé 115,00 \$ Toute personne ou personne morale qui, de par sa profession ou ses activités, s'intéresse à la prévention incendie.

Membre retraité 40,00 \$ Membre actif de l'ATPIQ depuis les 10 dernières années ayant pris sa retraite et qui ne retire aucun autre revenu dans le domaine de l'incendie.

**Organisation municipale ou corporative\***

(3) 5-19 52,00 \$ Tout service de sécurité incendie, établi par une autorité locale ou régionale ou par une régie intermunicipale au sens de la loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4) et dont au moins 5 personnes ont comme fonction principale d'agir à titre de préventionnistes conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie (c. S-3.4, r.01).

20-25 48,00 \$  
26 +1 200,00 \$ (maximum)  
\*Organisation corporative : Tout entreprise, société ou association dont au moins 5 personnes ont comme fonction principale d'agir dans le domaine de la prévention incendie et répondent aux exigences du membre certifié (voir l'Annexe I).

Paiement inclus \_\_\_\_\_ Prière de facturer \_\_\_\_\_

(1) Le membre étudiant doit fournir une preuve d'inscription au programme de prévention incendie.

(2) Le membre certifié doit fournir une preuve de réussite au programme de prévention incendie (relevé de notes ou certificat).

(3) Prière de joindre une feuille indiquant les coordonnées de chaque personne qui fait partie de l'organisation municipale.

**VEUILLEZ NOTER QUE LA COTISATION EST PAR PERSONNE.** Vous devez donc multiplier le nombre de personnes de l'organisation par la somme inscrite dans la case de droite.

Veuillez libeller le chèque au nom de : **Association des techniciens en prévention incendie du Québec**

C.P. 149 Beloeil (Québec) J3G 4T1

Téléphone & télécopieur : (450) 446-0211 Sans frais (877) 446-0210 Courriel : info@atpiq.org

Le TPI

Journal officiel de l'Association des  
Techniciens en Prévention Incendie du Québec

# Merci

## tout spécial à nos commanditaires

Tony Lapolla  
de



et



Pierre Noël  
de



**pour le magnifique banquet de  
clôture lors du colloque 2009**



## GESTION PRÉVENTION INCENDIE

Chers (es) membres,

Pour une troisième année consécutive, nous sommes honorés de contribuer, comme commanditaire principal, au rayonnement de l'association des techniciens en prévention incendie du Québec. L'ATPIQ constitue un atout majeur pour les préventionnistes. Elle contribue directement à l'avancement et à l'amélioration de notre profession et de ses retombées.

Comme vous l'avez sûrement constaté, les offres d'emploi en prévention incendie ne cessent d'augmenter. Tant au niveau des compagnies d'assurances, des gestionnaires d'immeubles et des entreprises privées ou gouvernementales, le domaine de la prévention incendie occupe désormais une place de choix dans le futur du Québec.

En plus d'offrir un service haut de gamme en gestion complète, le Groupe GPI offre un service de soutien à la prévention, un soutien aux préventionnistes et même un soutien en logistique. Que vous soyez préventionniste dans une municipalité ou pour une entreprise privée, que vous ayez du retard dans vos inspections, mises à niveaux, réinspections, ou tout simplement que vous avez un surplus qui ne justifie pas l'emploi d'un autre préventionniste, nous vous offrons d'effectuer ces tâches sous votre supervision. Que ce soit pour un volume constant ou sporadique, notre équipe de préventionnistes s'assure que vous puissiez respecter vos impératifs et échéances.

Fiers d'une équipe de plus de 40 préventionnistes, répartis aux quatre coins du Québec, nous sommes en mesure de vous aider ou vous accueillir dans nos rangs. Nos honoraires et conditions de travail sont des plus compétitifs!

Nous sommes disposés à vous rencontrer pour déterminer vos besoins en prévention incendie et responsabilité civile. Nous vous prions d'agréer nos salutations les plus distinguées.

Joël Racine

Président fondateur